

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves observations au sujet du projet de loi, vu qu'un des parc nationaux les plus populaires du pays se trouve entièrement dans la circonscription que je représente. Il s'agit évidemment du parc national de l'Île du Prince-Édouard. Ce parc renferme une vaste étendue d'excellentes plages et de superbes installations pour les touristes, ainsi que la région servant de fond de scène à la série fort recherchée et bien connue de livres dus à la plume de Lucy Maud Montgomery; ce seul élément incite de nombreux touristes venant de tous les coins de l'Amérique du Nord à visiter notre parc national.

J'aimerais faire quelques brèves remarques au sujet de l'administration du parc, puis j'aurai fini. Tout d'abord, bien qu'on ait réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'aménagement de routes dans ce parc, il en reste encore à accomplir dans ce domaine avant que le parc puisse remplir son rôle le plus avantageusement possible.

Pour ce qui est des endroits de logement, il y a d'excellents hôtels dans la région, ainsi que des cabines de touristes qui sont dirigés par des particuliers et qui ont été évidemment construits avec leurs propres fonds. Ces gens ont commencé à craindre,—j'ignore si leurs craintes sont fondées ou non,—que le ministère ne construise dans ce parc de nombreuses installations pour les touristes, qui feraient une concurrence injuste à l'industrie privée pourvoyant aux touristes dans la région. J'aime à croire que leurs craintes ne sont pas du tout fondées. J'aimerais recevoir du ministre une telle assurance, car je crois que les locaux présentement mis à la disposition des touristes ont été aménagés entièrement par des gens de l'endroit, qui ont puisé à même leurs propres ressources financières. Ces gens ont tout intérêt à ce que ces locaux soient le mieux tenus possible et il n'est que raisonnable, bien entendu, que ces locaux soient conformes à de très hautes normes, puisque l'on veut que le tourisme dans cette région continue de s'accroître.

Je souhaite au nouveau ministre d'obtenir beaucoup de succès dans l'administration de notre parc, et j'espère que prochainement il pourra venir nous visiter personnellement, l'été prochain peut-être.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Je tiens à profiter de l'occasion pour traiter trois questions qui se rapportent au bill à l'étude et qui ont trait particulièrement à notre parc national du Manitoba, c'est-à-dire au parc national de Riding-Mountain. Je pourrais répéter tous les éloges que l'honorable député de Queens a prononcés au sujet du parc national de l'Île du Prince-Édouard,

mais tous les honorables députés savent bien que chaque année, de tous les parcs nationaux c'est le parc national du Manitoba qui vient en seconde place lorsqu'il s'agit d'attirer les touristes. Ce fait se passe de commentaires.

En étudiant le bill, je constate qu'il semble s'appliquer à trois aspects qu'ont discutés tous ceux qui s'intéressent de façon particulière à notre parc du Manitoba. Tout d'abord, les dispositions du bill semblent laisser entendre que relativement aux parc nationaux la coutume nouvelle est de les laisser ouverts toute l'année. Au Manitoba, à l'heure actuelle, par suite en partie du climat, nous n'ouvrons notre parc que durant l'été. Durant les dernières années, on a émis l'opinion qu'un parc muni de tous les perfectionnements qui existent dans notre parc de Riding-Mountain pourrait très bien rester ouvert l'hiver comme l'été. Je vois dans le bill divers articles qui indiquent que l'on doit prendre des dispositions à l'égard des écoles et des hôpitaux, ou, du moins, qu'on rendra possible l'établissement de ces services dans les parcs nationaux. Cela me semble marquer une étape dans la bonne voie. Le ministre pourra peut-être plus tard au cours de la discussion apporter des éclaircissements au moins sur le cas du parc national de Riding-Mountain.

J'aimerais aussi signaler qu'à Clear-Lake (c'est ainsi qu'on appelle communément le parc) on a jugé qu'il serait nécessaire de construire une salle publique où l'on pourrait tenir de vastes assemblées. Les seuls aménagements actuellement existants sont tous au musée; ils consistent en une construction du genre cabine en billes relativement petite et un fort petit auditorium. Le ministre pourrait étudier cette affaire. Il aura sans doute l'occasion de visiter prochainement le parc et de voir par lui-même les améliorations qui s'imposent.

On m'a signalé que notre parc du Manitoba posait un problème spécial qui a trait aux services hydro-électriques. L'énergie achetée de la Commission d'énergie du Manitoba est ensuite vendue aux usagers qui s'en servent dans le parc. On a prétendu que les taux prévus dans cet accord sont plutôt exorbitants si on les compare avec ceux qui ont généralement cours dans la province manitobaine.

Par exemple, dans le parc le consommateur d'énergie électrique paie les cinquante premiers kilowatts-heure 10c, 8c les 150 suivants et le reste 5c tandis qu'à l'extérieur les taux sont de 8c les 50 premiers kilowatts, 2c pour les 150 suivants et 1c le reste. On m'a dit qu'à cause de ces prix relativement élevés, nombre de propriétaires de camps, de motels, de pavillons et le reste allaient se tourner vers l'emploi du gaz et du pétrole pour la